



Ecole pression du proviseur arbitraire

Par **Lionel**, le **07/04/2010** à **14:26**

Bonjour,
Merci à vous de prendre le temps de me répondre.
Cette histoire semble un peu farfelue au premier abord, cependant je souhaiterais vous poser une question importante :
au cours de la semaine dernière ma fille âgée de 15 ans, a été convoquée dans le bureau de son directeur, en effet un élève de la classe a jeté une "carotte" dans la tête d'un professeur.
Le proviseur a donc décidé de convoquer les élèves afin de savoir qui a lancé cette dite carotte.
Ma fille ne sachant pas qui est l'auteur de cet acte, elle ne peut lui répondre, ce dit proviseur c'est alors permis de lui mettre la pression : " mlle ne venez pas pleurer avec vos parents pour votre orientation l'année prochaine, si vous ne nous dites pas qui c'est "
je trouve que ce moyen de pression envers un enfant est totalement démesuré, de plus ma fille possède un dossier en béton, cette méthode du proviseur me met hors de moi, c'est pourquoi je souhaiterais connaître les recours possibles, ce n'est pas les élèves victimes des classes difficiles qu'il faut pénaliser....
merci d'avance à ceux qui prendront le temps de lire mon message, bien à vous Marie.